

# Rapport de vérification

N° 096515242201 R 002

Référence  
client



Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique

Entreprise

SYMFONIX EVENEMENTIEL  
45 Av Amans Rodat  
12000 RODEZ

Palans



Adresse  
de  
facturation

SYMFONIX EVENEMENTIEL  
8 Route de La Barthe  
12450 LUC LA PRIMAUBE

Lieu de  
vérification

SYMFONIX EVENEMENTIEL  
45 Av Amans Rodat  
12000 RODEZ

Périodicité

Annuelle

Dates de  
vérification

04/02/2022

Nom et visa du  
signataire

MATHIEU BOUSQUET

Pièces jointes

Observation(s)

Observation(s) constatée(s)

Date du rapport

04/02/2022

**Reproduction partielle interdite sans  
accord de DEKRA**

Liste des sites et portée de l'accréditation  
disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



n°3-105



ACT EXPLOIT ALBI  
ZI Saint Antoine  
Rue Le Rond d'Alembert  
81000 ALBI  
Tél. : 05.63.78.21.40 -  
Fax : 05.63.45.48.57

SIRET : 43325083400085

DEKRA Industrial SAS,

Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1  
[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr) - N°TVA FR 44 433 250 834

SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

# Préambule

*Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.*

*Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.*

*Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.*

*D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.*

*Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.*

*Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.*

**Propriété, conservation.**- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

**Confidentialité.**- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements.** Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

# Sommaire

<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS .....</b>	<b>5</b>
Vérification générale : Palan à poste fixe 500 kg Verlinde N°12.....	5
Vérification générale : Palan à poste fixe 500 kg Verlinde N°11.....	7
Vérification générale : Palan à poste fixe 1000 kg Verlinde N°10.....	9
Vérification générale : Palan à poste fixe 1000 kg Verlinde N°9.....	11
Vérification générale : Palan à poste fixe 1000 kg Verlinde N°8.....	13
Vérification générale : Palan à poste fixe 1000 kg Verlinde N°7.....	15
Vérification générale : Palan à poste fixe 500 kg Verlinde N°14.....	17
Vérification générale : Palan à poste fixe 500 kg Verlinde N°13.....	19
Vérification générale : Palan à poste fixe 500 kg Verlinde N°16.....	21

# RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page
----	-------------------	-------------	------

Un \* placé devant le N° signale une observation antérieure.

## LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

### Vérification générale : Palan à poste fixe 1000 kg Verlinde N°8

<b>1</b>	Mécanismes - Dispositifs de levage : Chaînes	Présence de rouille sur une partie de la chaîne	14
----------	---	---	----

### Vérification générale : Palan à poste fixe 1000 kg Verlinde N°7

<b>2</b>	Mécanismes - Dispositifs de levage : Chaînes	Présence de rouille sur une partie de la chaîne	16
----------	---	---	----

# LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

**Vérification générale : Palan à poste fixe 500 kg Verlinde N°12**

**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe  
 Charge maximale d'utilisation : 500 kg  
 Numéro de série : N°12

**MISSION** LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	500 kg	500 kg

*Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.*

**MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION**

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude  
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

**RESULTATS DE LA VERIFICATION**

En date du 04/02/2022

Aucune anomalie décelée

**PARTICULARITES DE L'APPAREIL**

Caractéristiques : hauteur de levage 20 m , longueur / longueur de la voie de roulement 0 m  
 Marquage : Appareil marqué "CE"

**DESCRIPTION :**

- Elément(s) constitutif(s) :  
 Dispositif de séparation général des énergies
- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :  
 Crochet
- Dispositifs de protection :  
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges  
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à mailles jointives	1	Levage		5	N'a pu être établi

## VERIFICATION

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**Vérification générale : Palan à poste fixe 500 kg Verlinde N°11**

**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe  
 Charge maximale d'utilisation : 500 kg  
 Modèle : 1500 RPM Numéro de série : 05103214R10049  
 Année de mise en service à l'état neuf : 2005

**MISSION** LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	500 kg	500 kg

*Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.*

**MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION**

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude  
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

**RESULTATS DE LA VERIFICATION**

En date du 04/02/2022

Aucune anomalie décelée

**PARTICULARITES DE L'APPAREIL**

Caractéristiques : hauteur de levage 20 m , longueur / longueur de la voie de roulement 0 m

Marquage : Appareil marqué "CE"

**DESCRIPTION :**

- Elément(s) constitutif(s) :  
 Dispositif de séparation général des énergies
- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :  
 Crochet
- Dispositifs de protection :  
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges  
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil  
 Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage		4,8	N'a pu être établi

**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Equipements de préhension**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Dispositifs de protection**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Poste(s) de travail**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Energie**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_



**Vérification générale : Palan à poste fixe 1000 kg Verlinde N°10**

**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe  
 Charge maximale d'utilisation : 1000 kg  
 Type : LITACHAIN  
 Numéro de série : 9661244  
 Année de mise en service à l'état neuf : 1996

**MISSION** LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Équipement de préhension installé : Crochet</i>	1000 kg	1000 kg

*Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.*

**MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION**

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude  
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

**RESULTATS DE LA VERIFICATION**

En date du 04/02/2022

Aucune anomalie décelée

**PARTICULARITES DE L'APPAREIL**

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m , longueur / longueur de la voie de roulement 0 m

Marquage : Appareil non marqué "CE"

DESCRIPTION : Palan électrique à chaîne  
 Diamètre 6.5mm

- Élément(s) constitutif(s) :  
 Dispositif de séparation général des énergies
- Équipements de préhension et/ou équipements interchangeables :  
 Crochet
- Dispositifs de protection :  
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges  
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil  
 Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage		6,5	N'a pu être établi

**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Equipements de préhension**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Dispositifs de protection**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Poste(s) de travail**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Energie**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**Vérification générale : Palan à poste fixe 1000 kg Verlinde N°9**

**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe  
 Charge maximale d'utilisation : 1000 kg  
 Type : LITACHAIN  
 Numéro de série : 9560867  
 Année de mise en service à l'état neuf : 1995

**MISSION** LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	1000 kg	1000 kg

*Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.*

**MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION**

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude  
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

**RESULTATS DE LA VERIFICATION**

En date du 04/02/2022

Aucune anomalie décelée

**PARTICULARITES DE L'APPAREIL**

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m , longueur / longueur de la voie de roulement 0 m  
 Marquage : Appareil non marqué "CE"

**DESCRIPTION :**

- Elément(s) constitutif(s) :  
 Dispositif de séparation général des énergies
- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :  
 Crochet
- Dispositifs de protection :  
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges  
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil  
 Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à mailles jointives	1	Levage		6,5	N'a pu être établi

**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Equipements de préhension**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Dispositifs de protection**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Poste(s) de travail**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Energie**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

Vérification générale : Palan à poste fixe 1000 kg Verlinde N°8

IDENTIFICATION

Nature : Palan à poste fixe
Charge maximale d'utilisation : 1000 kg
Type : LITACHAIN
Numéro de série : 9260779H
Année de mise en service à l'état neuf : 1992

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

ESSAIS EN CHARGE

Table with 3 columns: Dispositifs soumis à essais en charge, Charge de référence, Charge d'essais disponible. Row 1: Tous mécanismes, 1000 kg, 1000 kg. Subtext: Equipement de préhension installé : Crochet

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude
Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 04/02/2022

Anomalies constatées : confier "OBSERVATIONS"

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m , longueur / longueur de la voie de roulement 0 m

Marquage : Appareil non marqué "CE"

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) : Dispositif de séparation général des énergies
- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables : Crochet
- Dispositifs de protection : Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage		6,5	N'a pu être établi

**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Chaînes **1**

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**1** Présence de rouille sur une partie de la chaîne

**Vérification générale : Palan à poste fixe 1000 kg Verlinde N°7**

**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe  
 Charge maximale d'utilisation : 1000 kg  
 Type : LITACHAIN  
 Numéro de série : 8960255H  
 Année de mise en service à l'état neuf : 1989

**MISSION**

LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	1000 kg	1000 kg

*Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.*

**MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION**

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude  
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

**RESULTATS DE LA VERIFICATION**

En date du 04/02/2022

Anomalies constatées : conférer "OBSERVATIONS"

**PARTICULARITES DE L'APPAREIL**

Caractéristiques : hauteur de levage 18 m , longueur / longueur de la voie de roulement 0 m

Marquage : Appareil non marqué "CE"

**DESCRIPTION :**

- Elément(s) constitutif(s) :  
 Dispositif de séparation général des énergies
- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :  
 Crochet
- Dispositifs de protection :  
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges  
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil  
 Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés		Levage		6,5	N'a pu être établi

**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

Chaînes **2**

- **Dispositifs de protection**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**2** Présence de rouille sur une partie de la chaîne



**Vérification générale : Palan à poste fixe 500 kg Verlinde N°14**

**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe  
 Charge maximale d'utilisation : 500 kg  
 Type : SM5-504M1-ACF-20M  
 Numéro de série : 0915203108  
 Année de mise en service à l'état neuf : 2008

**MISSION** LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

**• ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Équipement de préhension installé : Crochet</i>	500 kg	500 kg

*Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.*

**MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION**

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude  
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

**RESULTATS DE LA VERIFICATION**

En date du 04/02/2022

Aucune anomalie décelée

**PARTICULARITES DE L'APPAREIL**

Caractéristiques : hauteur de levage 20 m , longueur / longueur de la voie de roulement 0 m

Marquage : Appareil marqué "CE"

**DESCRIPTION :**

- Élément(s) constitutif(s) :  
 Dispositif de séparation général des énergies
- Équipements de préhension et/ou équipements interchangeables :  
 Crochet
- Dispositifs de protection :  
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges  
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil  
 Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage		4,8	N'a pu être établi

**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Equipements de préhension**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Dispositifs de protection**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Poste(s) de travail**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Energie**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**Vérification générale : Palan à poste fixe 500 kg Verlinde N°13**

**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe  
 Charge maximale d'utilisation : 500 kg  
 Type : SM054004M1-A20  
 Numéro de série : 06237754R10025

**MISSION** LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	500 kg	500 kg

*Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.*

**MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION**

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude  
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

**RESULTATS DE LA VERIFICATION**

En date du 04/02/2022

Aucune anomalie décelée

**PARTICULARITES DE L'APPAREIL**

Caractéristiques : hauteur de levage 20 m , longueur / longueur de la voie de roulement 0 m

Marquage : Appareil marqué "CE"

**DESCRIPTION :**

- Elément(s) constitutif(s) :  
 Dispositif de séparation général des énergies
- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :  
 Crochet
- Dispositifs de protection :  
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges  
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil  
 Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage		4,8	N'a pu être établi

**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Equipements de préhension**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Dispositifs de protection**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Poste(s) de travail**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Energie**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**Vérification générale : Palan à poste fixe 500 kg Verlinde N°16**

**IDENTIFICATION**

Nature : Palan à poste fixe  
 Charge maximale d'utilisation : 500 kg  
 Numéro de série : 01239404R02003

**MISSION** LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

• **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes <i>Equipement de préhension installé : Crochet</i>	500 kg	500 kg

*Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.*

**MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION**

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

La valeur des charges d'essais nous a été communiquée par le client, nous ne disposons pas lors de la vérification de moyen ou d'élément permettant de vérifier son exactitude  
 Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés

<b>RESULTATS DE LA VERIFICATION</b>
En date du 04/02/2022  Aucune anomalie décelée

**PARTICULARITES DE L'APPAREIL**

Caractéristiques : hauteur de levage 20 m , longueur / longueur de la voie de roulement 0 m  
 Marquage : Appareil marqué "CE"

**DESCRIPTION :**

- Elément(s) constitutif(s) :  
 Dispositif de séparation général des énergies
- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :  
 Crochet
- Dispositifs de protection :  
 Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges  
 Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil  
 Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Coefficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage		4,8	N'a pu être établi

**VERIFICATION**

La vérification se compose :

- d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.
- d'un essai de fonctionnement.

L'examen de l'état de conservation comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

L'essai de fonctionnement est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Equipements de préhension**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Dispositifs de protection**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Poste(s) de travail**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Energie**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_